

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET LE DOCUMENT
COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET À L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES – ANNÉE
UNIVERSITAIRE 2018/2019 – ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE MANAGEMENT - IAE**

**LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances des formations de l'École Universitaire de Management – IAE
suivantes :

- Licence mention « Gestion » ;
- Licence professionnelle mention « Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et
financière » ;
- Master mention « Comptabilité Contrôle Audit » ;
- Master mention « Finance » ;
- Master mention « Gestion de Production, Logistique, Achats » ;

Ainsi que le document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances pour
l'année universitaire 2018/2019 tels que joints en annexe.

Membres en exercice : 41
Votes : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2018-09-27-08

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Année universitaire 2018 - 2019

Ecole Universitaire de Management – LP et M

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX
REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET
A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de Gestion: avis favorable le 04/09/2018*

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27/09/2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

*Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Licence	Licence Professionnelle	Master
<p>La présence en TD de toutes les UE est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.</p> <p>En cas de retard à un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.</p> <p>A partir de la 4^{ème} absence justifiée ou non en TD dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.</p>	<p>L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés de toutes les UE d'enseignement sauf le stage et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.</p> <p>En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.</p> <p>Pour les mentions <u>CCA et Finance</u>, à partir de la 3^{ème} absence non justifiée en cours magistral ou en TD à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans chaque matière où l'absence ne sera pas justifiée et passe en seconde session. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en contrôle continu, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.</p> <p>Pour les mentions Management, Marketing, Logistique, RH, les étudiants ont droit à 2 absences au semestre et à partir de la 3^{ème} absence la défaillance sera déclarée à la matière concernée.</p>	

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves de contrôle continu :

En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en CC ou en cas d'absence **justifiée ou non** à une épreuve non programmée évaluée en CC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le

responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en CC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

PROJET N° 2018.09.04 – n°4

CONSEIL DE GESTION DE L'E.U.M.

DELIBERATION PORTANT SUR

LE CONSEIL DE GESTION EN SA SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2018,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- Approbation du PV du Conseil de Gestion du 25 juin 2018
Approuvé à l'unanimité
- Modalités de Contrôle des Connaissances de l'EUM
Approuvé à l'unanimité
- Formation
- changement d'intitulé : Master 2 Stratégie et Management des PME devient Master 2
Stratégie et Pilotage des entreprises
Approuvé à l'unanimité

Directeur de l'EUM-IAE Auvergne

D. Damien TALBOT



ECOLE UNIVERSITAIRE DE MANAGEMENT – I.A.E. AUVERGNE

11 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE
CS 20273

63008 CLERMONT FERRAND CEDEX

Tél : 04 73 17 77 00

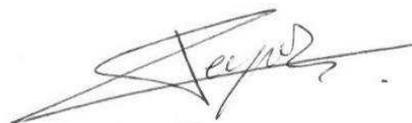
<http://www.uca.fr>

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

Licence Gestion

Conseil de Gestion de avis favorable le 04/09/2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27/09/2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 Comptabilité Finance
 - Semestres 1 et 2 Sandrine Espinouze sandrine.espinouze@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Stéphane Gourbeyre stephane.gourbeyre@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Sylvie Domergue sylvie.domergue@uca.fr
- Parcours 2 Management
 - Semestres 1 et 2 Sandrine Espinouze sandrine.espinouze@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Stéphane Gourbeyre stephane.gourbeyre@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Sylvie Domergue sylvie.domergue@uca.fr
- Parcours 3 Comptabilité Finance Langues Vivantes
 - Semestres 1 et 2 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Mércia Mathot mercia.mathot@uca.fr
- Parcours 4 Management Langues Vivantes
 - Semestres 1 et 2 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Mércia Mathot mercia.mathot@uca.fr
- Parcours 5 International Business
 - Semestres 1 et 2 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Mércia Mathot mercia.mathot@uca.fr

Contact en scolarité :

- Parcours 1 Comptabilité Finance
 - Parcours 2 Management
 - Parcours 3 Comptabilité Finance Langues Vivantes
 - Parcours 4 Management Langues Vivantes
 - Parcours 5 International Business
- Sylvie Belfrid sylvie.belfrid@uca.fr
- Semestres 1 et 2 Ludivine L'Helgoualch ludivine.l_helgoualch@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Pauline BESSE pauline.besse@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Elsa Grangette elsa.grangette@uca.fr

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGE

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 6 semestres (cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE). Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou «éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

En première année (L1) et en deuxième année (L2) de licence, les unités d'enseignement dites « Majeures » sont obligatoires, les unités d'enseignements dites « Mineures » sont obligatoires et à choisir par l'étudiant parmi les quatre proposées à chaque semestre. En troisième année (L3), les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription à cette « mineure » ou au parcours est à faire obligatoirement en ligne (<https://inscription.uca.fr>). Au premier semestre **en cas d'absence de choix l'étudiant sera affecté d'office à la mineure de la mention**. Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à la mineure du semestre précédent. L'étudiant peut changer de **mineure** à chaque semestre, une fois le choix de la mineure effectué, **celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et, est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) ou en travaux dirigés (TD).

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE MAJEURES et MINEURES.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées *uniquement* à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD **de toutes les Unités d'Enseignement** est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD des mentions Economie et Gestion, à partir de la 4ème absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

Pour les enseignements de l'anglais des mentions Economie et Gestion, si les séances d'Anglais et d'Anglais de conversation ont lieu le même jour, une seule absence sera comptabilisée.

Pour les TD des mentions Droit et AES, à partir de la 3ème absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...).
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche),
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription),
- Les étudiants chargés de famille,
- Les étudiantes enceintes,
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU),
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE),
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études **avec des aménagements d'examens** est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en **ET** et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en **ET** sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen : par un rattrapage par matière à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité minimum 1 mois avant le début du stage. Les conventions de stages sont établies par l'administration sous réserve du respect des délais de dépôt de la demande et sous réserve de validation par l'équipe pédagogique.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de cinq jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en CC programmée **ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en CC**, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- *Maladie ou accident,*
- *Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,*
- *Mariage ou PACS,*
- *Naissance ou adoption d'un enfant,*
- *Journée d'appel de préparation à la défense,*
- *Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,*
- *Passage de l'examen du permis de conduire.*

** Liste non exhaustive. En dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les UE évaluées exclusivement en contrôle continu, il n'y a pas d'épreuves terminales en session initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une seconde session en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Session initiale

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde Session : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en 1^{ère} session ne sont pas concernés par la seconde session.

Tous les étudiants **ajournés** (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés.

Un étudiant passe l'épreuve de seconde session pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde session (présence aux examens contrôlés par le CROUS).

Article 5.4 Seconde Session : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde session pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en CC ou en ET lors de la première session. La meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} et la 2^{nde} session sera conservée. Si l'étudiant a été défaillant en 1^{ère} session, seule sa note de 2^{nde} session sera prise en compte.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS.

La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS).

L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde session.

Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisable. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisable.

Attention : les matières évaluées à la fois en ET et en CC sont acquises uniquement si la moyenne ET + CC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde session, la note obtenue remplace les notes (ET + CC) **si celle-ci est supérieure à la note de première session.**

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les mineures choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage du semestre 2 au semestre 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 de la première année ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider l'année en cours, tout en rattrapant les 15 crédits non validés de l'année précédente. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens de l'année inférieure du cursus. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage du semestre 4 au semestre 5 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premières années de la Licence;

- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits qui correspondent à la première année de Licence et validé minimum 45 crédits de la 2ème année. Dans ce cas, l'étudiant(e) au cours de sa troisième année de Licence devra obtenir les 15 crédits manquant.

Le passage du semestre 4 au semestre 5 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Article 10.1 Passage d'une licence *mention AES* vers une licence *mention Droit*

La validation du semestre 1 ou du semestre 2 de la mention AES est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 ou du semestre 2 de la mention droit. Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention AES vers la mention Droit alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session portant sur les matières de la mention Droit. Pour les S3 et S4, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention Droit.

A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la mention AES, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la mention Droit.

Article 10.2 Passage d'une licence *mention Droit* vers une licence *mention AES*

La validation du semestre 1 ou du semestre 2 de la mention droit est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 ou du semestre 2 de la mention AES. Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention droit vers la mention AES alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session portant sur les matières de la mention AES. Pour les S3 et S4, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention AES.

A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la mention Droit, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la mention AES.

Article 10.3 Passage de la licence *mention AES* ou *mention Droit* vers la licence *mention Economie* ou *mention Gestion*

Le S1 des mentions AES et Droit donne accès au S2 des mentions Economie et Gestion.

Si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la mention initiale, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la mention choisie par l'étudiant (Economie ou Gestion).

Pour les S2, S3 et S4 :

Avec une mineure Eco/Gestion : le passage dans les mentions Economie et Gestion est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures « Eco/gestion » des mentions AES ou Droit.

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC « éco/gestion » de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie ou de la mention Gestion.

Article 10.4 Passage d'une licence *mention Economie ou Gestion* vers une licence *mention Droit ou mention AES*

Le S1 des mentions Economie et Gestion donne accès au S2 des mentions AES et Droit.

Si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la mention initiale, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la mention choisie par l'étudiant (AES ou Droit).

Pour les S2, S3 et S4 :

Avec une mineure Droit ou une mineure Sciences Sociales : le passage dans les mentions AES et Droit est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures Droit ou Sciences sociales des mentions Economie ou Gestion.

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.5 Passage de la licence *mention Gestion* vers la licence *mention Economie et inversement*

Ce passage est automatique du S1 au S5. La compensation est automatique entre les 2 mentions.

QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des mineures relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation, au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de demande d'équivalence de mineures non suivies pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission pédagogique pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors des premières et deuxièmes années de la licence. L'étudiant doit obligatoirement suivre la mineure de sa majeure pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie-gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi la mineure Droit et la mineure Eco-Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la mineure Gestion (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Droit (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Sciences sociales (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la mineure Economie (QC) des S1, S2, S3 et S4 ; les mineures

choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi la mineure Gestion et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi la mineure Economie et la Langues Vivantes (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6; les mineures choisies pour cette QC se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 11.2 Pour la double licence.

L'inscription administrative supplémentaire a lieu lors de la troisième année de la licence.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :
- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :
- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :
- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :
- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4,
- l'étudiant valide les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité–finances ou management) – AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les 4 mineures sciences sociales des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) – Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) – Gestion (parcours comptabilité–finances ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures économie/gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Gestion.

Pour la double licence AES (parcours général) – Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention Droit.

Maquettes de la formation :

Intitulé de la formation (Mention Gestion)

Semestre 1 :

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion	Crédits	Coef. Des EC	langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances											
				1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session				
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
SEMESTRE 1															
Majeure Gestion															
UE Enseignements fondamentaux															
Introduction à l'économie (2 amphis)															
	5	5	Français	CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Cours selon parcours :															
Grandes fonctions de l'entreprise (2 amphis)															
	5	5	Français	CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Main functions of the firm															
	5	5	Anglais	CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Cours selon parcours :															
Mathématiques 1 : indices et analyse (2 amphis)															
	5	5	Français	CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Mathématiques 1 : indices et analyse (parcours adapté)															
	5	5	Français	CC		3	E			1	E	1,5	1	E	1
UE Transversale															
Méthode du travail universitaire															
	3	3	Français												
sans renforcement															
				CC		2	E ou O ou M			1	M		1	M	
avec renforcement (parcours adapté)															
				CC		3	E ou O ou M			1	M		1	M	
Mineure Gestion															
Fondements de la Gestion Ressources Humaines															
	4	4	Français	ET		1	E	1					1	E	1
Jeux d'entreprise															
	4	4	Français	CC		2	E ou M			1	M		1	M	
Anglais et anglais de conversation*															
	4	4	Anglais	CC		2	O ou E			1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure Economie															
Histoire des organisations et des faits économiques															
	4	4	Français	ET		1	E	1					1	E	1
Economie et institutions européennes															
	4	4	Français	ET		1	E	1					1	E	1
Anglais et anglais de conversation*															
	4	4	Anglais	CC		2	O ou E			1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure Droit															
Qu'est-ce que le droit ?															
	3	3	Français	ET		1	E	1					1	E	1
Introduction au droit international public et européen															
	3	3	Français	ET		1	E	1					1	E	1
Introduction au droit privé															
	3	3	Français	ET		1	E	1					1	E	1
Anglais*															
	3	3	Anglais	CC		2	O ou E			1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure Sciences Sociales															
Introduction à la sociologie															
	5	5	Français	ET		1	E	1					1	E	1
Introduction à la science politique															
	4	4	Français	ET		1	E	1					1	E	1
Anglais*															
	3	3	Anglais	CC		2	O ou E			1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure Arbitrage sportif															
Fondements de la Gestion Ressources Humaines															
	4	4	Français	ET		1	E	1					1	E	1
Jeux d'entreprise															
	4	4	Français	CC		2	E ou M			1	M		1	M	
Réflexivité et compétences transversales (UE)															
	3	3		CC		2	M			1	M		1	M	
Anglais de conversation															
	1	1		CC		2	O ou E			1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure Langues vivantes Qualification complémentaire															
Business English															
		4	Anglais	CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Langues au choix :															
Allemand															
		8		CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Espagnol															
		8		CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)															
				CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal, E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Les cours en langue anglaise sont réservés aux étudiants inscrits en QC Langues Vivantes (en lieu et place du cours en langue française)

* Matière(s) non prise(s) en compte dans le cadre d'une qualification complémentaire ** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

Semestre 2 :

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion	Crédits	Coef. Des EC	langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances											
				1 ^{ère} session						2 ^{ème} session					
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
SEMESTRE 2															
Majeure Gestion															
UE Enseignements fondamentaux															
Microéconomie 1 : Marchés et prix	4	4	Français	CC		2	E			1	E		1	E	1
Système d'information comptable	5	5	Français	CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Cours selon parcours :															
Macroeconomie 1 : Grandes Fonctions	4	4	Français	CC et ET	50% / 50%	3	E	1,5		1	E	1,5	1	E	1
Macroeconomics 1: Aggregate functions and macroeconomic equilibrium	4	4	Anglais	CC et ET	50% / 50%	3	E	1,5		1	E	1,5	1	E	1
Cours selon parcours :															
Mathématiques et Statistiques descriptives	5	5	Français	CC		2	E			1	E	1,5	1	E	1
Mathématiques 1 : indices et analyse (parcours adapté)	5	5	Français	CC		3	E			1	E	1,5	1	E	1
Mineure Gestion															
Principes de Management	4	4	Français	ET		1	E	2						E	1
Anglais et anglais de conversation	4	4		CC		2	O ou E			1	O ou E			O ou E	**
Cours selon parcours :															
Formations aux outils et usages numériques	4	4	Français	CC		2	E ou TP			1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1
Ingresando en el mundo profesional	4	4	Espagnol	CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Erste Schritte ins Berufsleben	4	4	Allemand	CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Mineure Economie															
Grands problèmes économiques contemporains	4	4	Français	ET		1	E	1						E	1
Anglais et anglais de conversation	4	4		CC		2	O ou E			1	O ou E			O ou E	**
Cours selon parcours :															
Formations aux outils et usages numériques*	4	4	Français	CC		2	E ou TP			1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1
Ingresando en el mundo profesional	4	4	Espagnol	CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Erste Schritte ins Berufsleben	4	4	Allemand	CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Mineure Droit															
Droit civil 1 (Droit de la famille)	5	5	Français	ET		1	E	1						E	1
Organisation administrative et juridictionnelle	4	4	Français	ET		1	E	1						E	1
Anglais*	3	3		CC		2	O ou E			1	O ou E			O ou E	**
Mineure Sciences sociales															
Sociologie	5	5	Français	ET		1	E	1						E	1
Science politique	4	4	Français	ET		1	E	1						E	1
Anglais*	3	3		CC		2	O ou E			1	O ou E			O ou E	**
Mineure Langues vivantes Qualification complémentaire															
Business English	4	4	Anglais	CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Langues au choix :															
Allemand	6	6		CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Espagnol	6	6		CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)	6	6		CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Cours au choix :															
Computing and Digital Uses	2	2	Anglais	CC		2	E ou TP			1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1
Chinois (pour grands débutants)	2	2	Chinois	CC		2	O ou E			1	E	1,5	1	O ou E	**
Mineure Arbitrage sportif															
Principes de Management	4	4	Français	ET		1	E	2						E	1
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3		CC		2	M ou O			1	M ou O	1,5	1	M ou O	
Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3		CC et ET	50%/50%	2	E ou O ou A			1	E ou O ou A			E ou O ou A	
Anglais	2	2		CC		2	O ou E			1	O ou E			O ou E	**
UE Stage Complémentaire															

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal, E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Les cours en langue anglaise sont réservés aux étudiants inscrits en QC Langues Vivantes (en lieu et place du cours en langue française)

* Matière(s) non prise(s) en compte dans le cadre d'une qualification complémentaire ** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

Semestre 3 :

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 3														
Majeure Gestion	21													
Comptabilité de gestion	4	4	Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit des contrats	2	2	Français	ET		1	E	1,5				1	E	1
Cours selon parcours :														
Macroéconomie 2 : les politiques économiques	4	4	Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Macroeconomics 2: Economic policy	4	4	Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Cours selon parcours :														
Microéconomie 2 : Comportements microéconomiques	4	4	Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Microeconomics 2: Producer and consumer behavior	4	4	Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Cours selon parcours :														
L'entreprise et ses marchés	2	2	Français	ET		1	E	1,5				1	E	1
International Business	2	2	Anglais	OC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Cours selon parcours :														
Probabilités 1	5	5	Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Probability 1	5	5	Anglais	OC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Mineure Gestion	9													
Communication	4	4	Français	ET		1	E	2				1	E	1
Anglais*	3	3		CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Projet personnel et professionnel*	2	2	Français	CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Mineure Economie	9													
Economie du développement	4	4	Français	ET		1	E	2				1	E	1
Anglais*	3	3	anglais	CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Projet personnel et professionnel*	2	2	Français	CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Mineure Droit	9													
Droit civil 1 (Droit des obligations)	4	4	Français	ET		1	E	1				1	E	1
Droit commercial	3	3	Français	ET		1	E	1				1	E	1
Anglais*	2	2		CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure Sciences sociales	9													
Histoire des idées politiques	4	4	Français	ET		1	E	1				1	E	1
Problèmes démographiques contemporains	3	3	Français	ET		1	E	1				1	E	1
Anglais*	2	2		CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure qualification vers une licence professionnelle	9													
Enseignements professionnalisants	9	9	Français	CC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure Langues vivantes Qualification complémentaire														
Langues au choix		5												
Allemand				OC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Espagnol				OC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)				OC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Cours au choix :		4												
Business English		4	Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Chinois (niveau HSK1)		4	Chinois	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Les cours en langue anglaise sont réservés aux étudiants inscrits en QC Langues Vivantes (en lieu et place du cours en langue française)

* Matière(s) non prise(s) en compte dans le cadre d'une qualification complémentaire

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

Semestre 4 :

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 4														
Majeure Gestion	18													
Economie financière	3	3	français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Comptabilité approfondie (2 amphis)	4	4	Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Cours selon parcours :														
Banques et marchés financiers	2	2	français	ET		1	E	1,5				1	E	1
Banking and financial markets	2	2	anglais	ET		1	E	1,5				1	E	1
Cours selon parcours :														
Théorie des organisations	3	3	français	ET		1	E	1,5				1	E	1
Organizational theories	3	3	anglais	ET		1	E	1,5				1	E	1
Cours selon parcours :														
Fondements du marketing	2	2	français	ET		1	E	1,5				1	E	1
Fundamentals of marketing	2	2	anglais	ET		1	E	1,5				1	E	1
Cours selon parcours :														
Probabilités 2 et compléments d'algèbre/d'analyse	4	4	français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Probability 2 and additional topics in algebra and analysis	4	4	anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE libre	3													
1 cours au choix dans le catalogue des UE libres	3	3												
Anglais de conversation (annualisé)				CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Droit fiscal			Français	ET		1	E	1				1	E	1
Histoire du droit des obligations				ET		1	E	1				1	E	1
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")				CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Engagement associatif				CC		2	M		1	M		1	M	
Culture				CC		2	M		1	M		1	M	
Sport				CC		2	TP ou A			TP ou A			TP ou A	
Autre (catalogue des UE libres)														
Mineure Gestion	9													
Formations aux outils et usages numériques*	2	2		CC		2	E ou TP		1	E ou A (machine)		1	E ou A (machine)	1
Anglais*	3	3		CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours selon parcours :	4	4												
Gestion de Production	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Creando una empresa	4	4	Espagnol	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Das Unternehmen und sein Umfeld	4	4	Allemand	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Mineure Economie	9													
Formations aux outils et usages numériques*	2	2		CC		2	E ou TP		1	E ou A (machine)		1	E ou A (machine)	1
Anglais*	3	3		CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours selon parcours :	4	4												
Microéconomie 3 : équilibre général et bien être, économie industrielle	4	4		ET		1	E	2				1	E	1
Creando una empresa	4	4	Espagnol	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Das Unternehmen und sein Umfeld	4	4	Allemand	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Mineure Droit	9													
Droit civil 2	4	4		ET		1	E	1				1	E	1
Droit budgétaire	2	2		ET		1	E	1				1	E	1
Anglais*	3	3		CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure Sciences sociales	9													
Sociologie de l'Etat et de l'Administration	4	4		ET		1	E	1				1	E	1
Sociologie du travail et des organisations	2	2		ET		1	E	1				1	E	1
Anglais*	3	3		CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Mineure qualification vers une licence professionnelle	9													
Enseignements professionnalisants	4	4		CC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
Projet tutoré stage	5	5		CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou E	**
Mineure Langues vivantes Qualification complémentaire														
Leadership	2		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Langues au choix	4													
Allemand				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Espagnol				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)				CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Cours au choix :	3													
Anglais de conversation	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Chinois (niveau HSK1)	3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Mineure Arbitrage sportif	9													
Réflexivité et compétences transversales (UE) **	3	3		CC		2	M		1	M		1	M	
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3		CC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	
Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3		CC et ET	50%/50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1	E ou O ou A	
UE Stage Complémentaire														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Les cours en langue anglaise sont réservés aux étudiants inscrits en QC Langues Vivantes (en lieu et place du cours en langue française)

* Matière(s) non prise(s) en compte dans le cadre d'une qualification complémentaire

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

Semestre 5 : Parcours Comptabilité Finance

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens				2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5													
UE 5 A Gestion	12												
Contrôle de gestion/ Managerial Accounting	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Stratégie d'entreprise / Corporate strategy	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4	ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9												
Jeu d'entreprise	3	3	CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Anglais	3	3	CC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Statistique inférentielle	3	3	CC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5	1	E ou A°	1
UE 5 C - Au choix :													
UE 5 C1 Gestion Comptabilité Finance	9												
Fiscalité 1	3	3	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit des sociétés	3	3	ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Politique et actualité économique / International Business Export	3	3	ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivantes sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B et l'EC 3 de l'UE 5C1 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention AES ;
- mention droit en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B, les EC2 et EC 3 de l'UE 5C1 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Droit;
- mention économie en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5B et l'EC 3 de l'UE 5C1 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Economie. L'EC 2 de l'UE 5B est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 de la mention Economie.

Semestre 5 : Parcours Management

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Gestion Management	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5													
UE 5 A Gestion	12												
Contrôle de gestion / Managerial Accounting	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Stratégie d'entreprise / Corporate strategy	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4	ET		1	E ou A*	2				1	E ou A*	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9												
Jeu d'entreprise	3	3	CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Anglais	3	3	CC		2	O ou E ou A*		1	O ou E ou A*		1	O ou E ou A*	**
Statistique inférentielle	3	3	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 5 C2 Gestion Management	9												
Entreprise et fiscalité	2	2	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Big Data et Innovation	1	1	ET		1	E	1				1	E	1
Complément Gestion des ressources humaines	3	3	ET		1	E ou A*	2				1	E ou A*	1
Management et organisation d'entreprise	3	3	CC		2	E ou A*		1	E ou A*	1,5	1	E ou A*	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivantes sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B et l'EC 3 de l'UE 5C2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention AES ;
- mention droit en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B et l'EC 3 de l'UE 5C2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Droit;
- mention économie en première inscription : l'EC 3 de l'UE 5B et les EC 4 et EC 5 de l'UE 5C2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Economie. L'EC 2 de l'UE 5B est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 de la mention Economie.

Semestre 5 : Parcours Comptabilité Finance Langues Vivantes

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Nb TD	Langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances											
					1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session				
					Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
SEMESTRE 5																
UE 5 A Gestion	12															
Managerial Accounting	4	4		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1	
Corporate strategy	4	4		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1	
Droit social	4	4		Français	ET		1	E	2				1	E	1	
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9															
Statistical inference	3	3		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1	
Social issues and trends	3	3		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**	
Cours au choix :	3	3														
Project Management	3	3		Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1	
Chinois (niveau HSK1)	3	3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**	
UE 5 C - Au choix :																
UE 5 C1 Gestion Comptabilité Finance	9															
Fiscalité 1	3	3		Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1	
International Business Export	3	3		Anglais	ET		1	E	2				1	E	1	
Droit des sociétés	3	3		Français	ET		1	E	2				1	E	1	
UE 5 D Langues vivantes Qualification complémentaire																
Business English		3		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**	
Cours au choix		3														
Negociando en español		3		Espagnol	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**	
Verhandeln auf Deutsch		3		Allemand	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**	
Autre (sous réserve d'acceptation)		3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**	
Cours au choix		3														
Konflikte im Unternehmen lösen		3		Allemand	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**	
Resolviendo conflictos		3		Espagnol	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**	
Autre (sous réserve d'acceptation)		3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

Semestre 5 : Parcours Management Langues Vivantes

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes	Crédit s	Coef. Des EC	Nb TD	Langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances										
					1 ^{ère} session				RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session			
					Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5															
UE 5 A Gestion	12														
Managerial Accounting	4	4		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Corporate strategy	4	4		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4		Français	ET		1	E	2				1	E	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9														
Statistical inference	3	3		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Social issues and trends	3	3		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Cours au choix :	3	3													
Project Management	3	3		Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Chinois (niveau HSK1)	3	3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
UE 5 C2 Gestion Management	9														
Entreprise et fiscalité	2	2		Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Big Data et Innovation	1	1		Français	ET		1	E	1				1	E	1
International Business communication	3	3		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Management et organisation d'entreprise	3	3		Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 5 D Langues vivantes Qualification complémentaire															
Business English		3		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Cours selon parcours :	3														
Negociando en español		3		Espagnol	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Verhandeln auf Deutsch		3		Allemand	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Cours selon parcours :	3														
Konflikte im Unternehmen lösen		3		Allemand	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Resolviendo conflictos		3		Espagnol	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

Semestre 5 : Parcours International Business

LICENCE 3 ^{ème} année International Business Langues Vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Nb TD	Langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances										
					1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
					Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5															
UE 5 A Accounting, Finance, Management	15														
Managerial Accounting	4	4		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
International Business Export	3	3		Anglais	ET		1	E	2				1	E	1
Corporate strategy	4	4		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Fundamentals of sales	4	4		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 5 B Language and Professional Tools	15														
Statistical inference	3	3		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
International Business communication	3	3		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Social issues and trends	3	3		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Jeu d'entreprise (en anglais)	3	3		Anglais	CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Cours au choix :	3	3		Anglais											
Project Management	3	3		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Chinois (niveau HSK1)	3	3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
UE 5 D Langues vivantes Qualification complémentaire:															
Business English		3		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Cours selon parcours :		3													
Negociando en español		3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Verhandeln auf Deutsch		3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux		3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)					CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Cours selon parcours :		3													
Konflikte im Unternehmen lösen		3		Espagnol	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Resolviendo conflictos		3		Allemand	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux		3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

Semestre 5 : Parcours Comptabilité Finance avec l'option Arbitrage

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédit s	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
			SEMESTRE 5										
UE 5 A Gestion	12												
Contrôle de gestion / Managerial Accounting	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Stratégie d'entreprise / Corporate strategy	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9												
Jeu d'entreprise	3	3	CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Arbitrage	3	3	CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Statistique inférentielle	3	3	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 5 C1 Gestion Comptabilité Finance	9												
Fiscalité 1	3	3	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit des sociétés	3	3	ET		1	E	2				1	E	1
Politique et actualité économique	3	3	ET		1	E	2				1	E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 5 : Parcours Management avec l'option Arbitrage

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Gestion Management	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagement des			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 5													
UE 5 A Gestion	12												
Contrôle de gestion	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Stratégie d'entreprise	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Droit social	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
UE 5 B Gestion et Outils de pilotage	9												
Jeu d'entreprise	3	3	CC		2	E ou M		1	M		1	M	
Arbitrage	3	3	CC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Statistique inférentielle	3	3	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 5 C2 Gestion Management	9												
Entreprise et fiscalité	2	2	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Big Data et Innovation	1	1	ET		1	E	1				1	E	1
Complément Gestion des ressources humaines	3	3	ET		1	E	2				1	E	1
Management et organisation d'entreprise	3	3	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 6 : Parcours Comptabilité Finance

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6													
UE 6 A1 Parcours Comptabilité Finance	24												
Finance d'entreprise / Financial Accounting	4	4	ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Droit des contrats	4	4	ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Contrôle de gestion approfondi	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
Mathématiques financières / Financial mathematics	4	4	ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Comptabilité des sociétés	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
Fiscalité 2	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 B1 Professionnalisation et Langue	6												
Informatique	2	2	CC		2	E ou TP		1	E ou A (machine)	1	1	E ou A (machine)	1
Projet personnel et professionnel	1	1	CC		2	O ou M ou A°		1	M ou A°		1	O ou M ou A°	**
Cours au choix :	3	3											
Anglais	3	3	CC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
UE libre Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	CC										
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 C Stage Complémentaire													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivantes sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : les EC 2 et EC4 de l'UE 6A1, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B1 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention AES ;
- mention droit en première inscription : les EC 2 et EC4 de l'UE 6A1, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B1 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Droit;
- mention économie en première inscription : les EC 1 et EC4 de l'UE 6A1, l'EC 2 de l'UE 6B1 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 6B1 est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie.

Semestre 6 : Parcours Management

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Gestion Management	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6													
UE 6 A2 Parcours Management	24												
Gestion financière	2	2	ET		1	E ou A°					1	E ou A°	1
Marketing opérationnel	4	4	ET		1	E					1	E	1
Management d'Univers Marchand Retail	2	2	ET		1	E					1	E	1
Management de projet	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Introduction à la logistique d'entreprise	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Principes de la relation client / Customer Relationship Management	4	4	ET		1	E					1	E	1
Management des PME	4	4	ET		1	E ou A°					1	E ou A°	1
UE 6 B2 Professionnalisation et Langue	6												
Informatique	2	2	CC		2	E		1	1	1,5	1	E	1
Projet personnel et professionnel	1	1	CC		2	O ou M ou A°		1	M ou A°		1	O ou M ou A°	**
Cours au choix :	3	3											
Anglais	3	3	CC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
UE libre Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	CC										
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 C Stage Complémentaire													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivantes sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : les EC 1 et EC 6 de l'UE 6A2, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention AES ;
- mention droit en première inscription : les EC 1 et EC 6 de l'UE 6A2, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Droit;
- mention économie en première inscription : l'EC1 de l'UE 6A2 et l'EC 2 de l'UE 6B2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 6B2 est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie.

Semestre 6 : Parcours Comptabilité Finance Langues Vivantes

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Nb TD	Langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances										
					1 ^{ère} session					RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session		
					Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6															
UE 6 A1 Parcours Comptabilité Finance et Langues Vivant	24														
Financial Accounting	4	4		Anglais	ET		1	E	2				1	E	1
Droit des contrats	4	4		Français	ET		1	E	2				1	E	1
Fiscalité 2	4	4		Français	ET		1	E	2				1	E	1
Contrôle de gestion approfondi	4	4		Français	ET		1	E	2				1	E	1
Comptabilité des sociétés	4	4		Français	ET		1	E	2				1	E	1
Financial mathematics	4	4		Anglais	ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 B1 Professionnalisation et Langue	6														
Doing business in different cultures	1	1		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Projet personnel et professionnel	1	1		Français	CC		2	O ou M		1	M		1	O ou M	**
Informatique (TD en anglais)	1	1		Français / Anglais	CC		2	E ou TP		1	E ou A (machine...)	1	1	E ou A (machine...)	1
Cours au choix :	3	3													
Microfinance and social performance	3	3		Anglais	ET		1	E	2				1	E	1
UE libre Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3			CC										
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Chinois (niveau HSK1)	3	3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
UE 6 C Stage Complémentaire															
Stage de 4 semaines à 12 semaines															
UE 6 D Langues vivantes Qualification complémentaire															
Doing business in different cultures		3		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Langues - au choix		6													
Allemand		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Espagnol		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

Semestre 6 : Parcours Management Langues Vivantes

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Nb TD	Langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances										
					1 ^{ère} session				RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session			
					Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6															
UE 6 A2 Parcours Management et Langues Vivantes	24														
Gestion financière	2	2		Français	ET		1	E	2			1	E	1	
Management de projet	4	4		Français	ET		1	E	2			1	E	1	
Marketing opérationnel	4	4		Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Management d'Univers Marchand Retail	2	2		Français	ET		1	E	2			1	E	1	
Customer Relationship Management	4	4		Anglais	CC		1	E	2	1	E	1,5	1	E	1
Management des PME	4	4		Français	ET		1	E	2			1	E	1	
Tools of international trade and logistics	4	4		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 6 B2 Professionnalisation et Langue	6														
Doing business in different cultures	1	1		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Projet personnel et professionnel	1	1		Français	CC		2	O ou M		1	M		1	O ou M	**
Informatique	1	1		Français	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Cours au choix :	3	3													
International marketing	3	3		Anglais	ET		1	E	2				1	E	1
UE libre Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3			CC										
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Chinois (niveau HSK1)	3	3			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
UE 6 C Stage Complémentaire															
Stage de 4 semaines à 12 semaines															
UE 6 D Langues vivantes Qualification complémentaire															
Doing business in different cultures		3		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Langues - au choix		6													
Allemand		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Espagnol		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

Semestre 6 : Parcours International Business

LICENCE 3 ^{ème} année International Business Langues Vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Nb TD	Langue d'enseignement	Modalités de Contrôle des Connaissances										
					1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
					Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6															
UE 6 A Accounting, Finance and Management	18														
Financial Accounting	4	4		Anglais	ET		1	E	2			1	E	1	
Financial mathematics	4	4		Anglais	ET		1	E	2			1	E	1	
Microfinance and social performance	2	2		Anglais	ET		1	E	2			1	E	1	
Customer Relationship Management	4	4		Anglais	CC		1	E	2	1	E	1,5	1	E	1
Tools of international trade and logistics	4	4		Anglais	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 6 B Language and Professional Tools	12														
Doing business in different cultures	1	1		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Professional personal project	1	1		Anglais	CC		2	O ou M		1	M		1	O ou M	**
Informatique	2	2		Anglais	CC		2	TP		1	(machine)	1	1	(machine)	1
International marketing	4	4		Anglais	ET		1	E	2				1	E	1
Cours au choix :	4	4													
Chinois (niveau HSK1)	4	4			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
UE libre Vers les métiers de l'enseignement	4	4			CC										
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	4	4			CC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux	4	4		Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	**
Fiscalité 2	4	4		Français	ET		1	E	2				1	E	**
Management de projet	4	4		Français	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
UE 6 D Langues vivantes Qualification complémentaire															
Doing business in different cultures		3		Anglais	CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Langues - au choix		6													
Allemand		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Espagnol		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		6			CC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
UE 6 C Stage optionnel Complémentaire															
Internship de 4 w weeks to 12 w eeks															

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

Semestre 6 : Parcours Comptabilité Finance avec l'option Arbitrage

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédit s	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6													
SEMESTRE 6													
UE 6 A1 Parcours Comptabilité Finance	24												
Finance d'entreprise / Financial Accounting	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
Droit des contrats	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
Contrôle de gestion approfondi	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
Mathématiques financières / Financial mathematics	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
Comptabilité des sociétés	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
Fiscalité 2	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 B1 Arbitrage sportif	6												
Réflexivité et compétences transversales (UE) **	2	2	CC		2	M		1		M	1		M
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les féd	2	2	CC		2	Mou O		1		Mou O	1		Mou O
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2	CC et ET	50% / 50%	2	E ou O ou A		1		E ou O ou A	1		E ou O ou A
UE 6 C Stage Complémentaire													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													
ECTS Semestre 6													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 6 : Parcours Management avec l'option Arbitrage

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Gestion Management	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
SEMESTRE 6													
UE 6 A2 Parcours Management													
	24												
Gestion financière	2	2	ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
Marketing opérationnel	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
Management d'Univers Marchand Retail													
	2	2	ET		1	E	2				1	E	1
Management de projet	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Introduction à la logistique d'entreprise	4	4	CC		2	E		1	E	1,5	1	E	1
Principes de la relation client / Customer Relationship Mana	4	4	ET		1	E	2				1	E	1
Management des PME	4	4	ET		1	E ou A°	2				1	E ou A°	1
UE 6 B2 Arbitrage sportif													
	6												
Réflexivité et compétences transversales (UE) **	2	2	CC		2	M		1		M	1		M
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	2	2	CC		2	Mou O		1		Mou O	1		Mou O
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2	CC et ET	50 % / 50 %	2	E ou O ou A		1		E ou O ou A	1		E ou O ou A
UE 6 C Stage Complémentaire													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													
ECTS Semestre 6													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence Mention Gestion

Septembre 2018		Octobre 2018		Novembre 2018		Décembre 2018		Janvier 2019		Février 2019		Mars 2019		Avril 2019		Mai 2019		Juin 2019		Juillet 2019		Août 2019	
1	S		1	L		1	J		1	M		1	V		1	L		1	S		1	L	
2	D		2	M		2	V		2	Me		2	S		2	M		2	J		2	M	
3	L		3	Me	4	3	S		3	J		3	D		3	Me	11	3	V	13	3	Me	2nde
4	M		4	J		4	D		4	M		4	V		4	J		4	S		4	J	session
5	Me		5	V		5	L		5	Me	12	5	M		5	V		5	D		5	V	
6	J		6	S		6	M		6	J		6	V		6	M		6	L		6	S	
7	V		7	D		7	Me	8	7	V		7	J		7	J		7	M	14	7	D	
8	S		8	L		8	J		8	M		8	V		8	V		8	Me		8	L	
9	D		9	M		9	V		9	Me		9	S		9	S		9	J		9	M	
10	L		10	Me	5	10	S		10	J		10	D		10	D		10	V		10	Me	
11	M		11	J		11	D		11	V		11	L		11	L		11	S		11	J	
12	Me	1	12	V		12	L		12	S		12	M		12	M		12	D		12	V	Délib
13	J		13	S		13	M		13	J		13	V		13	M		13	L		13	S	Délib
14	V		14	D		14	Me	9	14	V		14	J		14	J		14	M		14	D	
15	S		15	L		15	J		15	M		15	V		15	V		15	Me		15	L	
16	D		16	M		16	V		16	Me	1	16	S		16	S		16	J		16	M	
17	L		17	Me	6	17	S		17	J		17	D		17	D		17	V		17	Me	
18	M		18	J		18	D		18	V		18	L		18	L		18	S		18	J	
19	Me	2	19	V		19	L		19	S		19	M		19	M		19	D		19	V	
20	J		20	S		20	M		20	J		20	Me	6	20	Me	9	20	L		20	S	
21	V		21	D		21	Me	10	21	V		21	J		21	J		21	M		21	D	
22	S		22	L		22	J		22	M		22	V		22	V		22	Me		22	S	
23	D		23	M		23	V		23	S		23	S		23	S		23	L		23	D	
24	L		24	Me	7	24	S		24	J		24	D		24	D		24	M		24	L	
25	M		25	J		25	D		25	V		25	L		25	L		25	J		25	M	
26	Me	3	26	V		26	L		26	Me		26	M		26	M		26	D		26	V	
27	J		27	S		27	M		27	J		27	Me	10	27	Me		27	L		27	J	Délib
28	V		28	D		28	Me	11	28	V		28	J		28	J		28	M		28	V	
29	S		29	L		29	J		29	S		29	V		29	V		29	Me		29	L	
30	D		30	M		30	V		30	D		30	S		30	S		30	J		30	M	
			31	M					31	L					31	D					31	Me	


 PRE-RENTREE
 ENSEIGNEMENTS + EXAMENS CC et RATTRAPAGES CC
 EXAMENS CFE + RSE + Soutenances
 CONGES + FERIES

Licence DEG Semestre 1 :
 Début des CM : 10/09/2018
 Début des TD : 24/09/2018

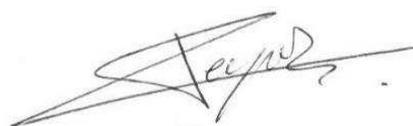
Licence DEG Semestre 2 :
 Début des CM : 14 janvier 2019
 Début des TD : 28 janvier 2019

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

**Licence professionnelle Métiers de la
gestion et de la comptabilité : gestion
comptable et financière**

Conseil de Gestion avis favorable le 04/09/2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27/09/2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr, site Clermont

Roux Marième, marieme.roux@uca.fr, site Vichy

Contact en scolarité :

Benoit BOBOUL, benoit.boboul@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en contrôle continu, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à

l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études **avec des aménagements d'examens** est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Nombre d'absences tolérées pour le contrôle continu :

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues en CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée **ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en CC**, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du

SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du mercredi 29 mai 2019 avec une fin au plus tard le mardi 17 septembre 2019. La durée minimale de stage est de 12 semaines et au maximum 16 semaines.
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit le forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la session de rattrapage.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE et si l'étudiant obtient en moyenne au moins 10/20 avec le projet tutoré et le stage.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en 2^{ème} session l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Intitulé de la formation (Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière)

Semestre 1 :

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 1													
UE 1 Finance Contrôle													
Diagnostic économique et financier	9	9	CC		2	E		1	E	1	1	O	30 minutes
Contrôle de gestion I		3	CC		2	E		1	E	1	1	O	30 minutes
Informatique		3	CC		2	E		1	E	1	1	O	30 minutes
UE 2 Comptabilité													
Techniques comptables approfondies	6	6	CC		2	E		1	E	1	1	O	30 minutes
UE 3 Fiscalité													
Optimisation fiscale de l'Entreprise	6	6	CC		2	E		1	E	1	1	O	30 minutes
UE 4 Droit													
Droit de l'Entreprise	9	9	CC		2	E		1	E	1	1	O	30 minutes
Ingénierie sociétariaire 1		3	CC		2	E		1	E	1	1	O	30 minutes
Anglais		2	CC		2	E		1	E	1	1	O	30 minutes
Crédits semestre 1	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session					
			Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
Semestre 2															
UE 5 Environnement juridique et Comptabilité													6	6	
Ingénierie sociétaire 2		2	ET		1	E	3					1	E	1	
Droit pénal des affaires		1	CC		2	EO		1	O			1	O	30 minutes	
Capitaux permanents		1	ET		1	E	2					1	E	1	
Consolidation et Normes Comptables Internationales		2	ET		1	E	2					1	E	1	
UE 6 Diagnostic financier et Contrôle													6	6	
Ingénierie financière		2	ET		1	E	2					1	E	1	
Valeur et Pilotage		1	ET		1	E	2					1	E	1	
Contrôle de Gestion 2		2	ET		1	E	3					1	E	1	
Préparation DCG, Simulation d'entreprise (financement par apprentissage)		1	CC		2	E		1	E	1		1	E	1	
UE 7 - Projet tutoré													9	9	
Projet tutoré		9	CC		2	E									
UE 8 Stage													9	9	
Stage ou Apprentissage ou Contrat de professionnalisation ((Rapport et soutenance)		9	CC		2	M+S									
Crédits semestre 2													30	30	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière

Semestre 1	
Réunion de rentrée	jeudi 23 août 2018
Début des cours	jeudi 23 août 2018
Fin des cours	samedi 22 décembre 2018
Début Vacances de Noël	samedi 22 décembre 2018
Fin Vacances de Noël	dimanche 6 janvier 2019
Semestre 2	
Début des cours	lundi 7 janvier 2019
Fin des cours	mardi 28 mai 2019
Début Vacances d'Hiver	lundi 25 février 2019
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 3 mars 2019
Journées d'examen	lundi 4 mars 2019
	vendredi 15 mars 2019
Début période d'Examens	lundi 8 avril 2019
Fin période d'Examens	samedi 4 mai 2019
Début Vacances de Printemps	lundi 22 avril 2019
Fin Vacances de Printemps	dimanche 28 avril 2019
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	mercredi 10 octobre 2018
Date fin stage alterné	mardi 17 septembre 2019
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	mercredi 29 mai 2019
Date fin stage	mardi 17 septembre 2019
Soutenance de stage au plus tard	mercredi 18 septembre 2019
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière (5 jours de révision ne concernent que les étudiants en contrat d'apprentissage)

2018-2019

Calendrier prévisionnel de la section apprentissage Licence professionnelle Comptabilité Finances

août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19
mer cr edi 1 août	samedi 1 septembre	lundi 1 octobre	jeudi 1 novembre	samedi 1 décembre	mar di 1 janvier	vendr edi 1 février
jeudi 2 août	dimanche 2 septembre	mar di 2 octobre	vendr edi 2 novembre	dimanche 2 décembre	mer cr edi 2 janvier	samedi 2 février
vendr edi 3 août	lundi 3 septembre	mer cr edi 3 octobre	samedi 3 novembre	lundi 3 décembre	jeudi 3 janvier	dimanche 3 février
samedi 4 août	mar di 4 septembre	jeudi 4 octobre	dimanche 4 novembre	mar di 4 décembre	vendr edi 4 janvier	lundi 4 février
dimanche 5 août	mer cr edi 5 septembre	vendr edi 5 octobre	lundi 5 novembre	mer cr edi 5 décembre	samedi 5 janvier	mar di 5 février
lundi 6 août	jeudi 6 septembre	samedi 6 octobre	mar di 6 novembre	jeudi 6 décembre	dimanche 6 janvier	mer cr edi 6 février
mar di 7 août	vendr edi 7 septembre	dimanche 7 octobre	mer cr edi 7 novembre	mer cr edi 7 décembre	lundi 7 janvier	jeudi 7 février
mer cr edi 8 août	samedi 8 septembre	lundi 8 octobre	jeudi 8 novembre	samedi 8 décembre	mar di 8 janvier	vendr edi 8 février
jeudi 9 août	dimanche 9 septembre	mar di 9 octobre	vendr edi 9 novembre	dimanche 9 décembre	mer cr edi 9 janvier	samedi 9 février
vendr edi 10 août	lundi 10 septembre	mer cr edi 10 octobre	samedi 10 novembre	lundi 10 décembre	jeudi 10 janvier	dimanche 10 février
samedi 11 août	mar di 11 septembre	jeudi 11 octobre	dimanche 11 novembre	mar di 11 décembre	vendr edi 11 janvier	lundi 11 février
dimanche 12 août	vendr edi 12 septembre	vendr edi 12 octobre	lundi 12 novembre	mer cr edi 12 décembre	samedi 12 janvier	mar di 12 février
lundi 13 août	jeudi 13 septembre	samedi 13 octobre	mar di 13 novembre	jeudi 13 décembre	dimanche 13 janvier	mer cr edi 13 février
mar di 14 août	vendr edi 14 septembre	dimanche 14 octobre	mer cr edi 14 novembre	vendr edi 14 décembre	lundi 14 janvier	jeudi 14 février
samedi 15 août	samedi 15 septembre	lundi 15 octobre	jeudi 15 novembre	samedi 15 décembre	mar di 15 janvier	vendr edi 15 février
jeudi 16 août	dimanche 16 septembre	mar di 16 octobre	vendr edi 16 novembre	dimanche 16 décembre	mer cr edi 16 janvier	samedi 16 février
vendr edi 17 août	lundi 17 septembre	mer cr edi 17 octobre	samedi 17 novembre	lundi 17 décembre	jeudi 17 janvier	dimanche 17 février
samedi 18 août	mar di 18 septembre	jeudi 18 octobre	dimanche 18 novembre	mar di 18 décembre	vendr edi 18 janvier	lundi 18 février
dimanche 19 août	mer cr edi 19 septembre	vendr edi 19 octobre	lundi 19 novembre	mer cr edi 19 décembre	samedi 19 janvier	mar di 19 février
lundi 20 août	jeudi 20 septembre	samedi 20 octobre	mar di 20 novembre	jeudi 20 décembre	dimanche 20 janvier	mer cr edi 20 février
mar di 21 août	vendr edi 21 septembre	dimanche 21 octobre	mer cr edi 21 novembre	vendr edi 21 décembre	lundi 21 janvier	jeudi 21 février
mer cr edi 22 août	samedi 22 septembre	lundi 22 octobre	jeudi 22 novembre	samedi 22 décembre	mar di 22 janvier	vendr edi 22 février
jeudi 23 août	dimanche 23 septembre	mar di 23 octobre	vendr edi 23 novembre	dimanche 23 décembre	mer cr edi 23 janvier	samedi 23 février
vendr edi 24 août	lundi 24 septembre	mer cr edi 24 octobre	samedi 24 novembre	lundi 24 décembre	jeudi 24 janvier	dimanche 24 février
samedi 25 août	mar di 25 septembre	jeudi 25 octobre	dimanche 25 novembre	mar di 25 décembre	vendr edi 25 janvier	lundi 25 février
dimanche 26 août	mer cr edi 26 septembre	mer cr edi 26 octobre	lundi 26 novembre	mer cr edi 26 décembre	samedi 26 janvier	mar di 26 février
lundi 27 août	jeudi 27 septembre	samedi 27 octobre	mar di 27 novembre	jeudi 27 décembre	dimanche 27 janvier	mer cr edi 27 février
mar di 28 août	vendr edi 28 septembre	dimanche 28 octobre	mer cr edi 28 novembre	vendr edi 28 décembre	lundi 28 janvier	jeudi 28 février
mer cr edi 29 août	samedi 29 septembre	lundi 29 octobre	jeudi 29 novembre	samedi 29 décembre	mar di 29 janvier	
jeudi 30 août	dimanche 30 septembre	mar di 30 octobre	vendr edi 30 novembre	dimanche 30 décembre	mer cr edi 30 janvier	
vendr edi 31 août		mer cr edi 31 octobre		lundi 31 décembre	jeudi 31 janvier	
mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	
vendr edi 1 mar s	lundi 1 avr il	mer cr edi 1 mai	samedi 1 juin	lundi 1 juillet	jeudi 1 août	Jours en formation
samedi 2 mar s	mar di 2 avr il	jeudi 2 mai	dimanche 2 juin	mar di 2 juillet	vendr edi 2 août	Jours en entreprise
dimanche 3 mar s	mer cr edi 3 avr il	vendr edi 3 mai	lundi 3 juin	mer cr edi 3 juillet	samedi 3 août	Dimanches et jours fériés
lundi 4 mar s	jeudi 4 avr il	samedi 4 mai	mar di 4 juin	jeudi 4 juillet	dimanche 4 août	
mar di 5 mar s	vendr edi 5 avr il	dimanche 5 mai	mer cr edi 5 juin	vendr edi 5 juillet	lundi 5 août	
mer cr edi 6 mar s	samedi 6 avr il	lundi 6 mai	jeudi 6 juin	samedi 6 juillet	mar di 6 août	
jeudi 7 mar s	dimanche 7 avr il	mar di 7 mai	vendr edi 7 juin	dimanche 7 juillet	mer cr edi 7 août	
mer cr edi 8 mar s	lundi 8 avr il	mer cr edi 8 mai	samedi 8 juin	lundi 8 juillet	jeudi 8 août	
samedi 9 mar s	mar di 9 avr il	jeudi 9 mai	dimanche 9 juin	mar di 9 juillet	vendr edi 9 août	
dimanche 10 mar s	mer cr edi 10 avr il	vendr edi 10 mai	lundi 10 juin	mer cr edi 10 juillet	samedi 10 août	
lundi 11 mar s	jeudi 11 avr il	samedi 11 mai	mar di 11 juin	jeudi 11 juillet	dimanche 11 août	
mar di 12 mar s	vendr edi 12 avr il	dimanche 12 mai	mer cr edi 12 juin	vendr edi 12 juillet	lundi 12 août	
mer cr edi 13 mar s	samedi 13 avr il	lundi 13 mai	jeudi 13 juin	samedi 13 juillet	mar di 13 août	
jeudi 14 mar s	dimanche 14 avr il	mar di 14 mai	vendr edi 14 juin	dimanche 14 juillet	mer cr edi 14 août	
vendr edi 15 mar s	lundi 15 avr il	mer cr edi 15 mai	samedi 15 juin	lundi 15 juillet	jeudi 15 août	
samedi 16 mar s	mar di 16 avr il	jeudi 16 mai	dimanche 16 juin	mar di 16 juillet	vendr edi 16 août	
dimanche 17 mar s	mer cr edi 17 avr il	vendr edi 17 mai	lundi 17 juin	mer cr edi 17 juillet	samedi 17 août	
lundi 18 mar s	jeudi 18 avr il	samedi 18 mai	mar di 18 juin	jeudi 18 juillet	dimanche 18 août	
mar di 19 mar s	vendr edi 19 avr il	dimanche 19 mai	mer cr edi 19 juin	vendr edi 19 juillet	lundi 19 août	
mer cr edi 20 mar s	samedi 20 avr il	lundi 20 mai	jeudi 20 juin	samedi 20 juillet	mar di 20 août	
jeudi 21 mar s	dimanche 21 avr il	mar di 21 mai	vendr edi 21 juin	dimanche 21 juillet	mer cr edi 21 août	
vendr edi 22 mar s	lundi 22 avr il	mer cr edi 22 mai	samedi 22 juin	lundi 22 juillet	jeudi 22 août	
samedi 23 mar s	mar di 23 avr il	jeudi 23 mai	dimanche 23 juin	mar di 23 juillet	vendr edi 23 août	
dimanche 24 mar s	mer cr edi 24 avr il	vendr edi 24 mai	lundi 24 juin	mer cr edi 24 juillet	samedi 24 août	
lundi 25 mar s	jeudi 25 avr il	samedi 25 mai	mar di 25 juin	jeudi 25 juillet	dimanche 25 août	
mar di 26 mar s	vendr edi 26 avr il	dimanche 26 mai	mer cr edi 26 juin	vendr edi 26 juillet	lundi 26 août	
mer cr edi 27 mar s	samedi 27 avr il	lundi 27 mai	jeudi 27 juin	samedi 27 juillet	mar di 27 août	
jeudi 28 mar s	dimanche 28 avr il	mar di 28 mai	vendr edi 28 juin	dimanche 28 juillet	mer cr edi 28 août	
mer cr edi 29 mar s	lundi 29 avr il	mer cr edi 29 mai	samedi 29 juin	lundi 29 juillet	jeudi 29 août	
samedi 30 mar s	mar di 30 avr il	jeudi 30 mai	dimanche 30 juin	mar di 30 juillet	vendr edi 30 août	
dimanche 31 mar s		vendr edi 31 mai		mer cr edi 31 juillet	samedi 31 août	

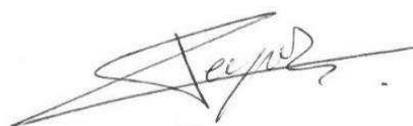
Jours en formation
Jours en entreprise
Dimanches et jours fériés
5 jours de révision pour préparer les examens
Semaine 36 : Examens de 2e session en cas d'échec aux examens de l'année.
Semaines 36, 37 et 38 : date de soutenance à définir si soutenance non effectuée en juillet.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

Mention Comptabilité Contrôle Audit

Conseil de Gestion avis favorable le 04/09/2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27/09/2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

SEDILLE Mylène, mylene.sedille@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en contrôle continu, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra

provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études **avec des aménagements d'examens** est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Nombre d'absences tolérées pour le contrôle continu :

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues en CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
 - En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée **ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en CC**, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
 - En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9

Les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- *Master 1 CCA, Master 1 Accounting and Finance (Master 1 CCA 50% en langue anglaise)*
 - Soit d'un stage de fin d'année à partir du lundi 1 avril 2019 avec une fin au plus tard le vendredi 24 août 2019. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
 - Soit d'un mémoire de recherche appliquée

- Master 2 CCA

Le master 2 Comptabilité Contrôle Audit comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), soit d'un stage de fin d'année à partir du 24 juin 2019 avec une fin au plus tard le mardi 17 septembre 2019. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

Au niveau Master 2, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel qui respecte le cahier des charges de l'UE 7 DSCG Relations professionnelles, UE pour laquelle les étudiants Master CCA ont la dispense. La soutenance

de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

V – Modalités de compensation :

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la session de rattrapage.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examen est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- De la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- De la moyenne à l'UE stage

Et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en 2^{ème} session l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Intitulé de la formation (mention Comptabilité Contrôle Audit)

Semestre 1 :

Master 1 Comptabilité Contrôle Audit	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 1													
UE 1 Management des systèmes d'information	3	3											
Management des systèmes d'information		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 2 Management organisationnel et Contrôle	6	6											
Métiers du contrôleur de gestion		3	ET		1	E	3				1	E	1
Cours selon la modalité pédagogique :		3											
Management Organisationnel		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Organisational Management		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 3 Finance	6	6											
Diagnostic économique et financier		3	ET		1	E	2				1	E	1
Choix Investissement et modes de financement		3	ET		1	E	2				1	E	1
UE 4 Management stratégique et gouvernance d'entreprise	6	6											
Cours selon la modalité pédagogique :		3											
Gouvernance d'entreprise		3	ET		1	E	2				1	E	1
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Cours selon la modalité pédagogique :		3											
Management stratégique		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Strategic Management		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 5 Environnement et Pratique de la langue vivante	6	6											
Anglais		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Economics		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Module d'insertion professionnelle		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 6 Droit	3	3											
Droit Pénal		3	CC		2	E0		1	E	1	1	E	1
Crédits semestre 1	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Modalité pédagogique 1 Cours en langue française – Modalité pédagogique 2 Cours en langue anglaise

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

Master 1 Comptabilité Contrôle Audit	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 2													
UE 7 Comptabilité Finance	9	9											
Consolidation		2	ET		1	E	2				1	E	1
Principles of Financial Accounting		2	ET		1	E	2				1	E	1
Séminaire de recherche appliquée		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Cours selon la modalité pédagogique :		2											
Finance et valeur		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Finance and Value		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Cours selon la modalité pédagogique :		2											
Contrôle interne et audit		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Auditing		2	ET		1	E	2				1	E	1
UE 8 Environnement juridique et fiscal	9	9											
Ingénierie sociétaire		2	ET		1	E	2				1	E	1
Fusion		2	ET		1	E	2				1	E	1
Audit social		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Anglais		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Cours selon la modalité pédagogique :		2											
Fiscalité d'entreprise		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Private Equity		2	ET		1	E	2				1	E	1
UE 9 Contrôle et Système d'information	3	3											
Stratégie et contrôle de gestion		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Informatique et modélisation		1	CC		2	TP		1	A (Machine)	1	1	A (Machine)	1
Cours selon la modalité pédagogique :		1											
Pratique d'un ERP		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Portfolio Management		1	ET		1	E	2				1	E	1
UE 10 Stage (de 3 à 5 mois)	9	9											
Stage (Rapport de stage et soutenance)		9	CC		2	M + S							
Crédits semestre 2	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Modalité pédagogique 1 Cours en langue française – Modalité pédagogique 2 Cours en langue anglaise

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1 Comptabilité Contrôle Audit

Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 3 septembre 2018
Début des cours	lundi 3 septembre 2018
Fin des cours	samedi 24 novembre 2018
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	lundi 29 octobre 2018
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 4 novembre 2018
Début période d'Examens	samedi 1 décembre 2018
Fin période d'Examens	samedi 22 décembre 2018
Début Vacances de Noël	samedi 22 décembre 2018
Fin Vacances de Noël	dimanche 6 janvier 2019
Semestre 2	
Début des cours	lundi 26 novembre 2018
Fin des cours	samedi 16 mars 2019
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	lundi 25 février 2019
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 3 mars 2019
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 18 mars 2019
Fin période d'Examens	samedi 30 mars 2019
Stage alterné	Non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 1 avril 2019
Date fin stage	samedi 24 août 2019
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 30 août 2019
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

Semestre 3 :

Master 2 Comptabilité Contrôle Audit	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/E/T	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 3													
UE 1 Aspects juridiques et gestion													
Aspects juridiques des groupes	6	6	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Intégration fiscale		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Gestion juridique de la pérennité de l'entreprise		3	ET		1	E	2				1	E	1
UE 2 Modification organisationnelle et contrôle de gestion													
Modifications organisationnelles		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Processus		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Compléments sur les systèmes d'information		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 3 Finance													
Diagnostic financier approfondi		2	ET		1	E	2				1	E	1
Comptabilité comparée		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Cours au choix :		2											
Financial Auditing and Fraud (en anglais)		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Business Intelligence (en anglais)		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 4 Groupes et Fusion													
Fusion		3	ET		1	E	2				1	E	1
Consolidation		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Normes IFRS		3	ET		1	E	3				1	E	1
UE 5 Environnement et Pratique de la langue vivante													
Anglais		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Crédits semestre 3	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

Master 2 Comptabilité Contrôle Audit	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/E: T	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 4													
UE 6 Finance, Evaluation et pratique des logiciels													
Information comptable et management financier	9	9	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Pratique de l'Evaluation		2	ET		1	E	2				1	E	1
Gestion de trésorerie et pratique des logiciels		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Présentation et pratique du progiciel intégré SAP		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 7 Contrôle des comptes et audit													
Contrôle interne et audit		2	ET		1	E	2				1	E	1
Pratique des IFRS		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Ingénierie financière		2	ET		1	E	3				1	E	1
UE 8 Apprentissage, Mémoire, langue et international													
Anglais		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Regards Internationaux		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Méthodologie (SRA)		3	CC		2	M+S		1	M+S	1	1	M+S	1
Cours au choix (cours au choix - financement apprentissage) :													
Fiscalité locale directe		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Comptabilité, Contrôle et secteur public		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 9 stage ou apprentissage													
Stage ou Apprentissage		9	CC		2 M+S								
Crédits semestre 4													
	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 3	
Réunion de rentrée	lundi 3 septembre 2018
Début des cours	lundi 3 septembre 2018
Fin des cours	samedi 22 décembre 2018
Nombre de semaines de cours	Calendrier de l'alternance
Début période d'Examens	samedi 1 décembre 2018
Fin période d'Examens	samedi 12 janvier 2019
Début Vacances de Noël	samedi 22 décembre 2018
Fin Vacances de Noël	dimanche 6 janvier 2019
Semestre 4	
Début des cours	lundi 7 janvier 2019
Fin des cours	samedi 13 juillet 2019
Nombre de semaines de cours	Calendrier de l'alternance
Début période d'Examens	jeudi 6 juin 2019
Fin période d'Examens	samedi 29 juin 2019
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	Lundi 24 septembre 2018
Date fin stage alterné	Mardi 17 septembre 2019
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 24 juin 2019
Date fin stage	Mardi 17 septembre 2019
Soutenance de stage au plus tard	Mardi 18 septembre 2019
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	6 mois

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2018 - 2019

Mention Finance

Conseil de Gestion avis favorable le 04/09/2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27/09/2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

L'accès aux différents parcours de la mention Finance des semestres 3 et 4 est assujéti à des prérequis des semestres 1 et 2.

Pour accéder au parcours 1 « Gestion de Patrimoine » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Modes de détention de l'épargne » du semestre 1 et « Gestion de portefeuille », « Fiscalité de l'épargne », « Informatique et évaluation des paramètres patrimoniaux », « Financial reporting & wealth management et Case study - asset allocation Niveau I », « Principes généraux du droit de la famille » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 2 « Marchés financiers » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Ingénierie financière et Valeur » du semestre 1 et « Gestion de portefeuille », « Statistiques et économétrie appliquées à la finance », « Anglais », « Informatique appliquée avec VBA » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 3 « International Finance and Economics » des semestres 3 et 4 et au parcours 4 « Accounting and Finance », l'étudiant doit avoir acquis un niveau en langue anglaise B2+ / C1. Les enseignements de ces deux parcours sont assurés 100% en langue anglaise.

Pour accéder au parcours 5 « Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Droit Pénal » du semestre 1 et « Contrôle interne et audit », « Droit du commerce international », « Anglais », « Informatique appliquée avec VBA » du semestre 2.

- Parcours 1 Gestion de Patrimoine
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 AUBERT François françois.aubert@uca.fr, TIXIER LIONEL Lionel.TIXIER@uca.fr
- Parcours 2 Marchés financiers
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 PIJOURLET Guillaume guillaume.pijourlet@uca.fr
- Parcours 3 International Finance and Economics
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
- Parcours 4 Accounting and Finance
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
- Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 MANKAI Selim selim.mankai@uca.fr, MAYMONT Anthony anthony.maymont@uca.fr et RAYNAUD Benoit benoit.raynaud@uca.fr

Contact en scolarité :

- Semestres 1 et 2 de la Mention Finance :
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 1 Gestion de Patrimoine :
Cindy CARUELLE, Cindy.CARUELLE@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 2 Marchés financiers
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Finance and Economics
Marie-Anne BRIHAYE, m-anne.brihaye@uca.fr,
Carine ESTIEU, carine.estieu@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 4 Accounting and Finance
Marie-Anne BRIHAYE, m-anne.brihaye@uca.fr,
Carine ESTIEU, carine.estieu@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en contrôle continu, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études **avec des aménagements d'examens** est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communiquer la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Nombre d'absences tolérées pour le contrôle continu :

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues en CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée **ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en CC**, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

Les masters 1 et 2 de la Mention Finance comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Semestres 1 et 2 de la Mention Finance

Le Master 1 de la Mention Finance comporte :

- Soit la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 1 avril 2019, avec une fin au plus tard le samedi 24 août 2019. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
- Soit la validation d'un mémoire de recherche appliquée

- Semestres 3 et 4 Parcours 1 Gestion de Patrimoine

Le Parcours Gestion de Patrimoine comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat de professionnalisation en formation continue
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de la formation) en formation continue
- Soit d'un stage de fin d'année à partir du lundi 4 mars 2019 avec une fin au plus tard le vendredi 30 août 2019. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

En lieu et place du stage peut être pris en compte

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 2 Marchés financiers

Le Parcours 2 Marchés Financiers comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 25 février 2019, avec une fin au plus tard le samedi 14 septembre 2019. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Finance and Economics

Le Parcours 3 International Finance and Economics comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 4 février 2019, avec une fin au plus tard le mardi 17 septembre 2019. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 4 Accounting and Finance

Le Parcours 4 Accounting and Finance comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 1 avril 2019, avec une fin au plus tard le mardi 17 septembre 2019. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

Le Parcours Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat de professionnalisation en formation continue
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de la formation). La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

En lieu et place du stage peut être pris en compte

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Finance, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Finance sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la session de rattrapage.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- De la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- De la moyenne à l'UE stage

Et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en 2^{ème} session l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Intitulé de la formation (Mention Finance)

Semestre 1 :

Master 1 Finance	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 1														
UE 1 : Gestion et contrôle	12	12												
Gouvernance d'entreprise		4	ET		1	E	2					1	E	1
Diagnostic économique et financier		4	ET		1	E	2					1	E	1
Choix d'investissements		4	ET		1	E	2					1	E	1
UE 2 : Finance de marché I	12	12												
Marchés d'actifs		4	ET		1	E	2					1	E	1
Conformité et risques		4	ET		1	E	2					1	E	1
Cours selon parcours		4												
Modes de détention de l'épargne		4	ET		1	E	2					1	E	1
Droit Pénal		4	CC		2	E ou 0		1	E	1		1	E	1
Ingénierie financière et Valeur		4	ET		1	E	2					1	E	1
UE 3 : Méthodologie I	6	6												
Anglais		4	CC		2	O ou E		1	E	1		1	O ou E	1
Module d'insertion professionnelle		2	CC		2	E		1	E	1		1	E	1
Crédits semestre 1	30	30												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

Master 1 Finance	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 2													
UE 4 : Finance de marché II et Droit													
Finance et valeur		4	ET		1	E	2				1	E	1
Ingénierie sociétaire		4	ET		1	E	2				1	E	1
Cours selon parcours		4											
Gestion de portefeuille		4	ET		1	E	2				1	E	1
Contrôle interne et audit		4	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 5 : Outils quantitatifs et fiscaux													
Cours selon parcours		3											
Informatique appliquée avec VBA		3	CC		2	TP		1	A (Machine)	1	1	A (Machine)	1
Informatique et évaluation des paramètres patrimoniaux		3	ET		1	E	2				1	E	1
Cours selon parcours		3											
Statistiques et économétrie appliquées à la finance		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Droit du commerce international		3	ET		1	E	1				1	E	1
Fiscalité de l'épargne		3	ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 : Méthodologie II													
Séminaires de recherche		1	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Cours selon parcours		2											
Anglais		2	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
Financial reporting & wealth management et Case study - asset allocation Niveau I		1	ET		1	E	2				1	E	1
Principes généraux du droit de la famille		1	ET		1	E	2				1	E	1
UE 7 : Stage													
Stage en entreprise (de 3 à 5 mois)		9	CC		2	M + S							
Crédits semestre 2													
	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation

	M1 Finance
Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 3 septembre 2018
Début des cours	lundi 3 septembre 2018
Fin des cours	samedi 24 novembre 2018
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	lundi 29 octobre 2018
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 4 novembre 2018
Début période d'Examens	samedi 1 décembre 2018
Fin période d'Examens	samedi 22 décembre 2018
Début Vacances de Noël	samedi 22 décembre 2018
Fin Vacances de Noël	dimanche 6 janvier 2019
Semestre 2	
Début des cours	lundi 26 novembre 2018
Fin des cours	samedi 16 mars 2019
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	lundi 25 février 2019
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 3 mars 2019
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 18 mars 2019
Fin période d'Examens	samedi 30 mars 2019
Stage alterné	Non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 1 avril 2019
Date fin stage	samedi 24 août 2019
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 30 août 2019
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

Semestre 3 : Parcours 1 Gestion de Patrimoine

Master 2 GESTION DE PATRIMOINE	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1ère session				RSE avec aménagements des examens			2ème session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 3														
UE 1 Fondements économiques et financiers de la gestion de patrimoine	9	9												
MACROFINANCE, MARCHES ET ALLOCATION D'ACTIFS	9	9	ET		1	E	3					1	E	1
Analyse économique des marchés d'actifs														
Marché des obligations et des titres de créance														
Marché des actions et produits dérivés														
Principes de l'allocation d'actifs														
Etude de cas d'allocation d'actifs														
METHODOLOGIES DU CONSEIL ET DE LA RECHERCHE - 1			Pas d'épreuve associée											
Méthodologie du conseil patrimonial														
Méthodologie de la recherche : sources, méthodologie et règles du mémoire														
UE 2 Gestion civile du patrimoine	9	9												
LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAMILLE		4,5	ET		1	E	1,5					1	E	1
Les régimes matrimoniaux														
La gestion civile des actifs des incapables														
La protection du conjoint survivant														
LA DETENTION ET LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE		4,5	ET		1	E	1,5					1	E	1
Les libéralités entre vifs														
Les successions														
L'indivision														
UE 3 Ingénierie patrimoniale-1 : principes	6	6												
EVALUATION DES PARAMETRES PATRIMONIAUX		3	ET		1	E	1,5					1	E	1
L'ASSURANCE-VIE		3	ET		1	E	1,5					1	E	1
Assurance vie : aspects économiques et financiers														
Assurance vie : aspects juridiques														
UE 4 Patrimoine et fiscalité	6	6												
GRANDS PRINCIPES DE FISCALITE DIRECTE		6												
OPTIMISATION FISCALE			ET		1	E	3					1	E	1
Gestion fiscale du patrimoine (revenus fonciers + IR Pratique)														
Gestion fiscale des successions														
IFI - Impôt sur la fortune immobilière														
Volume horaire, coefficients et Crédits semestre 3	30	30												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 3 : Parcours 2 Marchés financiers

Master 2 MARCHÉS FINANCIERS	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session					
			Type de contrôle	% CC/E T	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
Semestre 3															
UE 1 Marchés financiers I															
Macroéconomie financière I	6	6	ET		1	E	1,5				1	E	1		
Instruments de taux			ET		1	E	1,5				1	E	1		
Analyse financière			CC	✓	2	O ou M		✓	1	M	✓	1	M		
UE 2 Finance quantitative I															
Théorie de la finance			CC		2	E		✓	1	E	✓	1	E	✓	1
Outils pour la finance de marché I			CC	✓	2	E		✓	1	E	✓	1	E	✓	1
Instruments dérivés I			ET	✓	1	E	1,5				✓	1	E	✓	1
UE 3 Gestion d'actifs I															
Gestion de portefeuille I			ET		1	E	1,5				✓	1	E	✓	1
Gestion OPCVM fictif I			CC	✓	2	O ou M		✓	1	M	✓	1	M	✓	1
Anglais financier I			CC	✓	2	O ou E		✓	1	E	✓	1	O ou E	✓	1
UE 4 Méthodologie I															
Méthodologie de la recherche	3	3	CC		2	O		✓	1	O	✓	1	O	✓	1
Préparation aux entretiens de recrutement	3	3	CC	✓	2	M		✓	1	M	✓	1	M	✓	1
Crédits semestre 3	30	30													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 3 : Parcours 4 Accounting and Finance

Master 2 Accounting and Finance	Credits	Weighting	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE with specific exams			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semester 3													
UE 1 : Management and control	9	9											
Organisational Management		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Strategic Management		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Business Intelligence		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 2 : Accounting and Finance	6	6											
Financial Auditing and Fraud		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Comparative accounting		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 3 : Finance and Control	6	6											
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Financial Market		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 4 : Business Culture	9	9											
Business English		3	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
Economics		3	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
One Elective course among the following list :		3											
Cross - cultural International Finance		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Professional personal project		3	CC		2	M		1	E	1	1	M	1
French as foreign language		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Credits semester 3	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 3 : Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

Master 2 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 3													
UE 1 Fondamentaux juridiques et réglementaires	12	12	ET		1	E	4				1	E	4
Droit des marchés financiers		3											
Responsabilité sociale de l'entreprise		3											
Défaillances bancaires et financières		3											
Déontologie professionnelle et éthique		3											
UE 2 Fondamentaux économiques et financiers	12	12	ET		1	E	4				1	E	4
Principes de la Gestion des risques		3											
Économie bancaire et de l'assurance		3											
Théories économiques des Crimes financiers		3											
Techniques avancées de détection des fraudes		3											
UE 3 Méthodologie I	6	6											
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance		4	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
Business communication		2	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
Méthodologie de la recherche : sources, méthodologie et règles du mémoire													
Crédits semestre 3	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 : Parcours 1 Gestion de Patrimoine

Master 2 GESTION DE PATRIMOINE	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances								
			1ère session				RSE avec aménagement des examens			2ème session	
			Type de contrôle	% CC/ ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.
Semestre 4											
UE 5 Stratégies patrimoniales											
FORMALISATION DES STRATEGIES											
Les sociétés civiles											
Stratégies patrimoniales et immobilières : études de cas											
OUTILS ET STRATEGIES D'OPTIMISATION											
Le démembrement de propriété											
Droit international privé											
UE 6 Gestion patrimoniale du chef d'entreprise											
LE PATRIMOINE PROFESSIONNEL											
Restructuration patrimoniale - Opérations Haut de Bilan											
La gestion des droits sociaux											
Stock options - attribution gratuite d'actions											
LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE											
La transmission d'entreprise à titre onéreux											
La transmission d'entreprise à titre gratuit											
UE 7 Ingénierie patrimoniale 2 : pratique											
OUTILS ET CAS PRATIQUES											
Etude de cas											
UE 8 Méthodologie de la gestion de patrimoine											
LE METIER DE CONSEILLER PATRIMONIAL											
Règles déontologiques du conseil patrimonial											
Négociation vente et gestion de la relation client											
METHODOLOGIE DU CONSEIL ET DE LA RECHERCHE 2											
Valorisation de la recherche											
ANGLAIS FINANCIER											
Case study - asset allocation Niveau II											
ETUDE DE CAS ASSET ALLOCATION II											
Volume horaire, coefficients et Crédits semestre 4											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 : Parcours 2 Marchés financiers

Master 2 MARCHÉS FINANCIERS	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/E T	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 4														
UE 5 Marchés financiers II	6	6												
Macroéconomie financière II		2	ET		1	E	1,5				1	E	1	
Finance, éthique et ISR		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Gestion des risques		2	ET		1	E	1,5				1	E	1	
UE 6 Finance quantitative II	6	6												
Gestion actif passif et trésorerie		2	ET		1	E	1,5				1	E	1	
Outils pour la finance de marché II		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Instruments dérivés II		2	ET		1	E	1,5				1	E	1	
UE 7 Gestion d'actifs II	6	6												
Gestion de portefeuille II		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1	
Gestion OPCVM fictif II		2	CC		2	O ou M		1	M		1	M		
Anglais financier II		2	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1	
UE 8 Méthodologie II	12	12												
Mémoire de spécialité		3	CC		2	M + S		1	M + S	1	1	M + S	1	
Stage		9	CC		2	M + S								
Crédits semestre 4	30	30												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 : Parcours 3 International Finance and Economics

Master 2 INTERNATIONAL FINANCE and ECONOMICS	Credits	Weighting	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session				RSE with specific exams			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
Semester 4												
UE 6 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	30	30										
- Internship and Training (3 to 6 months) or research project		30	CC		2	M+S						
Credits semester 4	30	30										

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 : Parcours 4 Accounting and Finance

Master 2 Accounting and Finance	Credits	Weighting	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE with specific exams			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semester 4													
UE 5 : Assset Management	6	6											
Finance and Value		3	ET		1	E	2				1	E	1
Portfolio Management		3	ET		1	E	2				1	E	1
UE 6 : Control and Audit	6	6											
International Accounting		2	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Auditing		2	ET		1	E	2				1	E	1
Theory of Finance		2	ET		1	E	2				1	E	1
UE 7 : Financial Market	9	9											
Introduction to behavioural economics and finance		3	CC		2	E		1	E	1	1	E	1
Private Equity		3	ET		1	E	2				1	E	1
Business English		3	CC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
UE 8 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	9	9											
Internship and Training (3 to 6 months) or research project		9	CC		2 M + S								
Credits semester 4	30	30											

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 : Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

Master 2 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagements des examens			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 4														
UE 4 Risques	6	6	CC		2	E			1	E	1	1	E	1
Introduction et réflexion sur les métiers de la conformité et du contrôle interne		2												
Les marchés financiers : présentation, réglementation et risques		2												
Les réformes Bâle II, Bâle III : contexte, contenu, conséquences		2												
UE 5 Conformité et contrôle interne / Gestion des risques	9	9												
Cadre législatif et réglementaire de la conformité et veille juridique		2	ET		1	E	3							
Risques de non-conformité et élaboration des normes internes		1	ET		1	E	3							
Cartographie des risques et contrôle permanent		2	ET		1	E	3							
Reporting auprès des différentes instances et des régulateurs		2	ET		1	E	3							
Management de la conformité		2	ET		1	E	2							
UE 6 Séminaires	3	3	CC		2	E 0			1	E	1	1	E	1
Séminaires sur risques et conformité :		2												
La fraude														
Place de la conformité dans les organisations														
Conformité des systèmes d'information, nouveaux produits et services														
Certification AMF		1												
UE 7 Méthodologie II	12	12												
Mémoire de spécialité		3	CC		2	M + S			1	M + S	1	1	M + S	1
Stage		9	CC		2	M + S								
Crédits semestre 4	30	30												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier des parcours

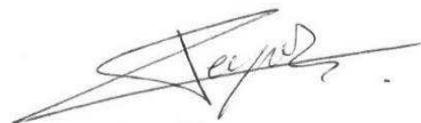
	M1 Finance	M2 Gestion de Patrimoine FI	M2 Gestion de Patrimoine Fc	M2 Marchés financiers	M2 Accounting and Finance	M2 International Finance and Economics
Semestre 1						
Réunion de rentrée	lundi 3 septembre 2018	mercredi 5 septembre 2018	mercredi 5 septembre 2018	lundi 3 septembre 2018	lundi 3 septembre 2018	lundi 3 septembre 2018
Début des cours	lundi 3 septembre 2018	mercredi 5 septembre 2018	mercredi 5 septembre 2018	lundi 3 septembre 2018	lundi 3 septembre 2018	lundi 3 septembre 2018
Fin des cours	samedi 24 novembre 2018	Vendredi 23 novembre	vendredi 25 janvier 2019	samedi 17 novembre 2018	samedi 24 novembre 2018	samedi 2 février 2019
Nombre de semaines de cours	11	11	6	10	11	18
Début Vacances de Toussaint	lundi 29 octobre 2018			lundi 29 octobre 2018	lundi 29 octobre 2018	lundi 29 octobre 2018
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 4 novembre 2018			dimanche 4 novembre 2018	dimanche 4 novembre 2018	dimanche 4 novembre 2018
Journées d'examen						mercredi 7 novembre 2018
Début période d'Examens	samedi 1 décembre 2018	jeudi 6 décembre	mardi 12 février	lundi 19 novembre 2018	samedi 1 décembre 2018	samedi 1 décembre 2018
Fin période d'Examens	samedi 22 décembre 2018	vendredi 7 décembre	mardi 9 avril	samedi 24 novembre 2018	samedi 22 décembre 2018	samedi 2 février 2019
Début Vacances de Noël	lundi 24 décembre 2018	samedi 22 décembre		samedi 22 décembre 2018	lundi 24 décembre 2018	lundi 24 décembre 2018
Fin Vacances de Noël	dimanche 6 janvier 2019	lundi 7 janvier 2019		dimanche 6 janvier 2019	dimanche 6 janvier 2019	dimanche 6 janvier 2019
Semestre 2						
Début des cours	lundi 26 novembre 2018	lundi 10 décembre 2018	mecredi 10 avril	lundi 26 novembre 2018	lundi 26 novembre 2018	
Fin des cours	samedi 16 mars 2019	vendredi 1er mars 2019	vendredi 31 aout	samedi 16 février 2019	samedi 16 mars 2019	
Nombre de semaines de cours	11	8	7	10	11	
Début Vacances d'Hiver	lundi 25 février 2019				lundi 25 février 2019	
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 3 mars 2019				dimanche 3 mars 2019	
Journées d'examen						
Début période d'Examens	lundi 18 mars 2019	lundi 25 février	jeudi 4 juillet	lundi 18 février 2019	lundi 18 mars 2019	
Fin période d'Examens	samedi 30 mars 2019	mardi 26 février	mardi 27 août	samedi 23 février 2019	samedi 30 mars 2019	
Début Vacances de Printemps						
Fin Vacances de Printemps						
Stage alterné	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Date début stage alterné			Samedi 22 septembre 2018			
Date fin stage alterné			samedi 24 août 2019			
Stage fin de formation	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Date début stage	lundi 1 avril 2019	lundi 4 mars 2019		lundi 25 février 2019	lundi 1 avril 2019	lundi 4 février 2019
Date fin stage	samedi 24 août 2019	vendredi 30 août 2019		samedi 14 septembre 2019	mardi 17 septembre 2019	mardi 17 septembre 2019
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 30 août 2019	lundi 9 septembre 2019		lundi 16 septembre 2019	mercredi 18 septembre 2019	mercredi 18 septembre 2019
Durée de stage alterné ou non						
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

MASTER
Gestion de Production,
Logistique, Achats

Conseil de Gestion : avis favorable le 04/09/2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27/09/2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

1. Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : TCHERNEV, Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr

Responsable pédagogique du Master 1 : REN, Libo, libo.ren@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : *Ingénierie Logistique* - TCHERNEV Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr
- Parcours 2 : *Logistique et Achat* - NOIREAUX Virginie, virginie.noireaux@uca.fr

Contact en scolarité :

FERNANDES DA SILVA Céline, celina.fernandes_da_silva@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant) :

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés de toutes les UE d'enseignement sauf le stage et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Pour les mentions CCA et Finance, à partir de la 3^{ème} absence non justifiée en cours magistral ou en TD à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans chaque matière où l'absence ne sera pas justifiée et passe en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en contrôle continu, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

Pour les mentions Management, Marketing, Logistique, RH, les étudiants ont droit à 2 absences au semestre et à partir de la 3^{ème} absence la défaillance sera déclarée à la matière concernée.

I - Organisation de la formation

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Contrôle de l'assiduité aux enseignements

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par **une feuille de présence**. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur **la feuille de présence**.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

A partir de la 3ème absence injustifiée dans un même semestre, l'étudiant sera déclaré défaillant pour la matière sur laquelle porte la 3ème absence. L'étudiant déclaré défaillant passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime Spécial d'Etudes

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances. En cas d'activité professionnelle ou de force majeure dûment constatée (handicap, hospitalisation prolongée, etc...), les étudiants peuvent bénéficier d'aménagements particuliers (dispense de TD, cours à distance, aménagements matériels, etc...).

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en CC. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et **les projets tuteurés ou projets mémoires recherche**.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études **avec des aménagements d'examens** est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en contrôle continu (CC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en ET et en partie CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en ET sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen :

- par un rattrapage par matière

Article 5.1. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 5.2. Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

2. Modalité de contrôle des connaissances

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des examens terminaux (ET), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans la maquette.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en CC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en CC programmée **ou non programmée**, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit

pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en CC ou en cas d'absence **justifiée ou non** à une épreuve non programmée évaluée en CC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par CC sera proposée. En cas d'absence au CC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en CC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en ET

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 : Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9. Stages

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 1^{ère} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	6 mois
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	04 / 03 / 2019
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard début septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 	
CONDITIONS D'EVALUATION	<p>Stage : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9	

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 2^{ème} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION												
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois												
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	Dans la limite de 6 mois, durée maximale autorisée par la loi, la durée maximale du stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre.												
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	avril 2019												
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre												
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation													
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation - soit un contrat d'engagement (PEEA PEPITE). <p>Ces situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans les 3 cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 													
CONDITIONS D'EVALUATION	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Stage :</td> <td style="width: 33%;">rapport : oui</td> <td style="width: 33%;">soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>Période sous contrat de travail :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>mémoire d'application</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>contrat d'engagement :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> </table> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>		Stage :	rapport : oui	soutenance : oui	Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui	mémoire d'application	rapport : oui	soutenance : oui	contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui
Stage :	rapport : oui	soutenance : oui												
Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui												
mémoire d'application	rapport : oui	soutenance : oui												
contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui												
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9													

Les masters 1 et 2 des mentions Gestion de production, logistique, achats (GPLA) comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- *Master 1 GPLA :*
 - D'un stage de fin d'année d'une durée minimale de 3 mois et au maximum de 6 mois.
- *Master 2 GPLA :* comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :
 - Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation ;
 - Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) ;
 - Soit d'un stage de fin d'année avec une fin au plus tard **mardi 17 septembre 2019**. La durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année), l'étudiant doit rédiger un mémoire

professionnel. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise (si celui-ci peut se libérer) et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

V – Modalités de compensation :

Article 10. Modalité de compensation

Les enseignements des Masters 1 et 2 de la mention « Gestion de production, logistique, achats » (GPLA), sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage et l'UE introduction à la recherche appliquée au PMR ne pas compensables et ne participent pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20, pour valider l'UE introduction à la recherche appliquée au PMR l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une deuxième session.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ainsi que le PMR ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

Article 11. Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1ère session

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

L'étudiant devra transmettre à la scolarité à l'issue de la première session les matières qu'il souhaite repasser en deuxième session.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

VI - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

Maquettes de la formation

**MASTER « Gestion de production, Logistique, Achats »,
Parcours « Ingénierie Logistique »**

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Techniques fondamentales	15	15											
EC 1 : Economie nationale/internationale		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Mathématiques appliquées à la gestion		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 4 : Contrôle de Gestion	4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h	
UE 2 : Outils managériaux et de décision	15	15											
EC 1 : Initiation à la gestion de production		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit (affaires/consommation)		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Anglais		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC4 : Activité de synthèse et simulation de gestion	4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégies	12	12											
EC 1 : Anglais		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Lean Manufacturing		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Logistique		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 4 : Management stratégique		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 5 : Informatique de Gestion	2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h	
UE 4 : Management et pilotage logistique	6	6											
EC 1 : Management de la performance logistique		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Management de l'information	2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h	
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
EC 1 : Introduction à la recherche appliquée au PMR		3	ET		1	M et S							
UE 6 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage		9	ET		1	M et S							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ;

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	9											
EC 1 : Logistique		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	12											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	6	6											
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
UE 4 : Anglais professionnel	3	3											
EC 1 : Anglais professionnel		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 5 : Supply Chain Management	9	9													
EC 1 : Techniques d'aide à la décision		3	CC	30/70	2	E				1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Achats et Gestion des Approvisionnements		3	CC	30/70	2	E				1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Gestion des stocks et supply chain		3	CC	30/70	2	E				1	ET	1h	1	E	1h
UE 6 : Système d'information logistique	6	6													
EC 1 : Gestion des stocks sur progiciel		2	CC	30/70	2	E				1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion des flux logistiques sur progiciel		2	CC	30/70	2	E				1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Gestion de projet logistique		2	CC	30/70	2	E				1	ET	1h	1	E	1h
UE 7 : Projet Mémoire Recherche	6	6													
EC1 : Projet Mémoire Recherche		6	M et S*												
UE 8 : Stage	9	9													
EC 1 : Stage		9	M et S												

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

* : Pour les étudiants en alternance seul la restitution d'un mémoire est demandé

MASTER « Gestion de production, Logistique, Achats », Parcours « **Logistique et Achat** »

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Techniques fondamentales	15	15											
EC 1 : Economie nationale/internationale		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Mathématiques appliquées à la gestion		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 4 : Contrôle de Gestion		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision	15	15											
EC 1 : Initiation à la gestion de production		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit (affaires/consommation)		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Anglais		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC4 : Activité de synthèse et simulation de gestion		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégies	12	12											
EC 1 : Anglais		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Lean Manufacturing		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Logistique		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 4 : Management stratégique		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 5 : Informatique de Gestion		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
UE 4 : Management et pilotage logistique	6	6											
EC 1 : Management de la performance logistique		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Management de l'information		2	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
EC 1 : Introduction à la recherche appliquée au PMR		3	ET		1	M et S							
UE 6 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage		9	ET		1	M et S							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	9											
EC 1 : Logistique		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	12											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	6	6											
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h
UE 4 : Anglais professionnel	3	3											
EC 1 : Anglais professionnel		3	CC	30/70	2	E		1	ET	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Stratégie et organisations Achats EC 1 : Gestion de la relation fournisseur EC 2 : Supply Chain et Stratégie d'achat EC 3 : Achats en contexte sectoriel	9	9	CC	30/70	2	E			1	ET	1h	1	E	1h
		3	CC	30/70	2	E			1	ET	1h	1	E	1h
		3	CC	30/70	2	E			1	ET	1h	1	E	1h
UE 6 : Outils pour le pilotage des achats EC 1 : Gestion des stocks et des approvisionnements EC 2 : Gestion de la production sur progiciel EC 3 : Gestion des achats sur progiciel	6	6	CC	30/70	2	E			1	ET	1h	1	E	1h
		2	CC	30/70	2	E			1	ET	1h	1	E	1h
		2	CC	30/70	2	E			1	ET	1h	1	E	1h
UE 7 : Projet Mémoire Recherche EC1 : Projet Mémoire Recherche	6	6	ET		1	M et S								
UE 8 : Stage EC 1 : Stage	9	9	ET		1	M et S								

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

* : Pour les étudiants en alternance seul la restitution d'un mémoire est demandé

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1

Semestre 1	
Réunion de rentrée	11/09/2018
Début des cours	11/09/2018
Fin des cours	22/12/2018
Début Vacances de Noël	23/12/2018
Fin Vacances de Noël	06/01/2018
Semestre 2	
Début des cours	07/01/2019
Fin des cours	02/03/2019
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	Non
Date fin stage alterné	Non
Stage fin de formation	
Date début stage	04/03/2019
Date fin stage	03/09/2019
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2019
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois

Maximum

6 mois

REMARQUES : Calendrier de formation Master 2

Semestre 1	
Réunion de rentrée	24/09/2018
Début des cours	24/09/2018
Fin des cours	22/12/2018
Début Vacances de Noël	23/12/2018
Fin Vacances de Noël	06/01/2019
Semestre 2	
Début des cours	07/01/2019
Fin des cours	31/03/2019
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	29/10/2018
Date fin stage alterné	30/09/2019 (au plus tard)
Stage fin de formation	
Date début stage	01/04/2019
Date fin stage	30/09/2019 (au plus tard) La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2019

Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois
Maximum	6 mois